

# Il n'y a plus de justice digne de ce nom en France : alors que faire ?

écrit par Villeneuve | 31 mars 2016



<http://resistancerepublicaine.com/2016/03/30/le-6-avril-le-jugement-qui-sera-rendu-a-la-17eme-chambre-pourrait-avoir-des-consequences-incalculables/>

Tout commence avec la loi Pleven (lutte contre le racisme) qui permet au juge d'évaluer des pensées et non de qualifier des faits. Tout ne finit pas avec la loi Gayssot, avec Taubira et l'Europe cela continue.

En réalité cela dépend de la personne poursuivie puisque pour les mêmes idées certains seront condamnés d'autres non.

Brûler un coran (!?) ou dénoncer l'islamisation d'une ville (incitation à la haine) est interdit si les faits relèvent d'un ou supposé « islamophobe » ou d'un élu FN. L'islamophobie est interdite (illégalement évidemment) pour le commun des mortels pas pour Elizabeth Badinter.

Il y a une multitude de lois qui censurent la moindre de nos pensées. Ainsi si un Chrétien recherche un collaborateur et qu'il précise dans son annonce d'emploi qu'il veut un chrétien il sera poursuivi pour discrimination à l'embauche. Alors que

dans le cadre de l'abattage halal il n'y a pas de discrimination à ne rechercher que des musulmans.

Il faut bien comprendre qu'il n'Y A DE JUSTICE QUE POLITIQUE. Les juges se moquent du droit qu'ils connaissent souvent très mal. Ils font de la politique. La preuve : *La Convention Européenne des Droits de l'Homme* est [anti constitutionnelle](#) notamment par l'incompatibilité entre son article 15 et l'article 16 de notre constitution.

Pendant longtemps cette convention n'a pas été ratifiée par la France par crainte de la censure du Conseil Constitutionnel.

**Or, elle a été ratifiée et elle est appliquée par toutes les juridictions alors que le problème constitutionnel demeure.**

Pourquoi ? parce qu'il n'y a que l'apparence de la justice en France : *Justice Canada Dry*. C'est du n'importe quoi. Mieux, dire qu'il y a dans telle ou telle affaire un abus de droit est interdit. « **Jeter le discrédit sur une décision de justice** » est puni. Je me demande comment les avocats peuvent travailler en conscience. ils sont peu nombreux à dénoncer cette réalité. Ils font semblant de croire. Ce sont des hypocrites.

**Le totalitarisme réside dans le fait de soumettre nos actes et nos pensées à un ordre supérieur rationalisant. L'Europe, les démocraties modernes entrent dans ce cadre totalitaire c'est pourquoi elles sont islamo-compatibles. Si les Profiteurs du système ne sont pas troublés dans leurs profits alors le système perdurera.**

Pour lutter, jusqu'à ce que le FN soit au pouvoir, il faut déjà ne pas faire confiance à nos juges ni à nos politiciens. Faire tout notre possible pour agir à l'envers de ce que l'on attend de nous par exemple voter FN et non UMPS. Seul moyen de ne pas être complice. Aussi, ne pas saisir les tribunaux et lorsqu'ils sont saisis contre nous ne pas prendre d'avocat. Les avocats ne sont que des complices du système et qui d'ailleurs, par leur formation, sont du même avis que le juge

!!! D'ailleurs un avocat est un « auxiliaire de justice : C'est clair, non !? Lorsque leur ministère est obligatoire : le seul critère à prendre en considération c'est le prix : prendre le moins cher, évidemment, puisque le droit, notamment en matière de liberté d'expression, n'est qu'un prétexte, un argument politique.

Dans nos articles : éviter autant que possible de donner corps à une poursuite : nous sommes assez futés pour évaluer un fait. Les commentaires agressifs ou injurieux sont inutiles. Dire les faits rien que les faits. Les articles devraient être sous contrôle ou bien un logo par exemple « censuré » devraient remplacer l'expression « douteuse ». Ledit commentaire à « censurer » pourrait être expurgé par des « blancs » ou bien être rédigé de manière dithyrambique à condition que l'«éloge soit dans l'hyperbole. Comme les Grecs nous pourrions essayer d'être dans l'antiphrase : les Furies chez eux devenaient des « Bienveillantes ». La litote au lieu de l'insulte grossière.

La manœuvre est difficile mais elle est nécessaire puisque nous sommes condamnés à disparaître sous les coups de cette justice politique. A nos méninges... Un site comme le nôtre ou comme Riposte Laïque aurait peut être intérêt à recruter un spécialiste de ces questions. C'est terrible, être obligé de recruter un « modérateur » un « censeur » pour survivre car rien ne serait pire pour la liberté d'expression et la liberté tout court que la disparition de ces sites. Bien sûr les infos seraient moins denses et moins vives puisqu'elles nécessiteraient une « reprise » voire une réécriture. Mais que faire : N'en déplaise à certains, mieux vaut un Sartre vivant qui résiste en écrivant sous l'occupation allemande une pièce comme « Les Mouches » que rien du tout. Que faire ?